



DRHVE
Personnels du 1^{er} degré

ENGAGEMENT

Je m'engage à exercer à l'issue du stage effectué en vue de l'obtention du diplôme de psychologie scolaire, pendant 3 ans, des fonctions correspondant à ma spécialisation.

Les trois années d'exercice seront comptabilisées à l'issue du stage théorique accompli à l'Institut de psychologie et devront être effectuées **sans interruption de façon continue**, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du Ministre de l'Education nationale.

Les fonctions de psychologue scolaire doivent être exercées pendant 3 ans dans le département de la Dordogne.

Fait à le

Signature :